

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 Septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 septembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de

ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

BTK SICAV a souscrit un certificat de dépôts de plus d'un an et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 30 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Selma LANGAR

BILAN
Arrêté au 30/09/2024
(Unité : En Dinars)

Notes	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	33 187 003,074	18 470 688,592	23 198 930,849
a - Actions et Valeurs assimilées		1 025 703,428	0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		32 161 299,646	18 470 688,592	23 198 930,849
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	21 712 094,123	14 272 854,892	14 981 761,047
a - Placements monétaires		21 518 242,062	9 072 518,232	14 466 661,410
b - Disponibilités		193 852,061	5 200 336,660	515 099,637
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	131,110	131,110
Autres débiteurs		52,360	131,110	131,110
TOTAL ACTIF		54 899 149,557	32 743 674,594	38 180 823,006
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	2 779,917	42 945,070	52 050,555
PA2- AUTRES CREDITEURS	3.5	43 103,846	25 834,641	33 172,243
DIVERS				
TOTAL PASSIF		45 883,763	68 779,711	85 222,798
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	46 397 501,419	29 557 445,560	35 061 484,350
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	8 455 764,375	3 117 449,323	3 034 115,858
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		5 705 069,135	1 662 414,410	768 686,268
Sommes capitalisables de la période		2 750 695,240	1 455 034,913	2 265 429,590
ACTIF NET		54 853 265,794	32 674 894,883	38 095 600,208
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		54 899 149,557	32 743 674,594	38 180 823,006

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 juillet au 30 septembre 2024

(Unité : en Dinars)

	Notes	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2	591 523,753	1 588 179,044	313 101,509	869 596,106	1 234 757,248
a. Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		591 523,753	1 588 179,044	313 101,509	869 596,106	1 234 757,248
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	478 792,224	1 176 045,498	206 718,026	478 478,606	744 971,840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 070 315,977	2 764 224,542	519 819,535	1 348 074,712	1 979 729,088
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-129 867,374	-250 697,833	-41 074,862	-107 713,000	-156 993,495
REVENU NET DES PLACEMENTS		940 448,603	2 513 526,709	478 744,673	1 240 361,712	1 822 735,593
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH3- Autres charges	3.6	-22 062,857	-59 894,797	-17 093,207	-42 269,281	-59 890,602
RESULTAT D'EXPLOITATION		918 385,746	2 453 631,912	461 651,466	1 198 092,431	1 762 844,991
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	215 731,794	297 063,328	189 447,884	256 942,482	502 584,599
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 134 117,540	2 750 695,240	651 099,350	1 455 034,913	2 265 429,590
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-215 731,794	-297 063,328	-189 447,884	-256 942,482	-502 584,599
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 323,868	14 570,355	6,110	6,176	12,287
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		9 795,197	9 795,197	-0,650	-0,650	-0,650
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	-52,076	-52,076
RESULTAT NET DE LA PERIODE		940 504,811	2 477 997,464	461 656,926	1 198 045,881	1 762 804,552

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 juillet au 30 septembre 2024

(Unité : en Dinars)

	01/07/2024 30/09/2024	01/01/2024 30/09/2024	01/07/2023 30/09/2023	01/01/2023 30/09/2023	01/01/2023 31/12/2023
<u>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a. Résultat d'exploitation	918 385,746	2 453 631,912	461 651,466	1 198 092,431	1 762 844,991
b. Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 323,868	14 570,355	6,110	6,176	12,287
c. Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	9 795,197	9 795,197	-0,650	-0,650	-0,650
d. Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-52,076	-52,076
<u>AN2- Distributions de dividendes (*)</u>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>					
	6 076 572,998	14 279 668,122	5 048 023,217	10 082 435,859	14 938 382,513
a. Souscriptions	11 103 706,111	37 956 188,986	13 489 547,803	26 522 828,562	35 830 620,080
- Capital	9 822 121,796	34 165 745,424	12 302 051,904	24 455 288,664	32 809 762,476
- Régularisation des sommes non distribuables	-317 630,571	-1 108 256,007	-41,354	-30,159	-48,940
- Régularisation des sommes distribuables	1 599 214,886	4 898 699,569	1 187 537,253	2 067 570,057	3 020 906,544
b. Rachats	-5 027 133,113	-23 676 520,864	-8 441 524,586	-16 440 392,703	-20 892 237,567
- Capital	-4 428 424,206	-21 297 236,404	-7 702 177,896	-15 152 981,688	-19 142 629,884
- Régularisation des sommes non distribuables	142 764,957	690 619,364	30,040	23,010	27,994
- Régularisation des sommes distribuables	-741 473,864	-3 069 903,824	-739 376,730	-1 287 434,025	-1 749 635,677
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 017 077,809	16 757 665,586	5 509 680,143	11 280 481,740	16 701 187,065
<u>AN4- Actif net</u>					
En début de période	47 836 187,985	38 095 600,208	27 165 214,740	21 394 413,143	21 394 413,143
En fin de période	54 853 265,794	54 853 265,794	32 674 894,883	32 674 894,720	38 095 600,208
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
En début de période	393 249	324 144	238 482	193 548,000	193 548
En fin de période	443 114	443 114	282 436	282 436	324 144
VALEUR LIQUIDATIVE	123,790	123,790	115,690	115,690	117,527
<u>AN6- Taux de rendement annualisé</u>					
	7,02%	7,12%	6,20%	6,23%	6,34%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Septembre 2024
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à **11 653 252,000** dinars contre **18 470 688,592** dinars au 30/09/2023 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif Net
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	66 200,000	66 600,000	0,121
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	66 200,000	66 600,000	0,121
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	256 000,000	263 225,600	0,480
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	333 000,000	338 768,000	0,618
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	534 608,000	0,975
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	962 294,400	1,754
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	200 000,000	206 420,000	0,376
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	200 000,000	206 420,000	0,376
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5000	400 000,000	409 988,000	0,747
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10000	800 000,000	835 440,000	1,523
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	66 200,000	67 680,000	0,123
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5000	400 000,000	414 520,000	0,756
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20000	2 000 000,000	2 032 672,000	3,706
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10000	1 000 000,000	1 062 448,000	1,937
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5000	500 000,000	501 612,000	0,914
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10000	1 000 000,000	1 030 984,000	1,880
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10000	1 000 000,000	1 037 056,000	1,891
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5000	500 000,000	537 200,000	0,979
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5000	500 000,000	536 904,000	0,979
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5000	500 000,000	541 812,000	0,988
	Total		11 187 600,000	11 653 252,000	21,244

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2024	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50000	5 000 000,000	5 306 800,000	9,675
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20000	2 000 000,000	2 146 848,000	3,914
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35000	3 500 000,000	3 575 320,000	6,518
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5000	500 000,000	524 140,000	0,956
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	35 695,484	0,065
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20000	2 000 000,000	2 130 064,000	3,883
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20000	2 000 000,000	2 127 184,000	3,878
TN85T11TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20000	2 000 000,000	2 099 408,000	3,827
TNPDPDY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5000	500 000,000	501 964,000	0,915
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20000	2 000 000,000	2 060 624,000	3,757
	Total		19 534 650,000	20 508 047,484	37,387

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titre des OPCVM	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/09/2024	% de l'Actif Net
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	4 700	501 522,600	510 678,500	0,931
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	4 964	509 628,670	515 024,928	0,939
	Total		1 011 151,270	1 025 703,428	1,870

Les entrées en portefeuille-titres du 01/07/2024 au 30/09/2024

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		15 971,000	1 649 681,204
ACHAT 4917 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	09/07/2024	4 917	499 950,726
ACHAT 1940 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	02/09/2024	1 940	199 911,180
ACHAT 1850 FCP AFC AMANETT	02/09/2024	1 850	199 949,850
ACHAT 2424 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	04/09/2024	2 424	249 907,128
ACHAT 4840 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	12/09/2024	4 840	499 962,320
Obligations des Sociétés		5 000	500 000,000
ACHAT 5000 E O TLF 2024-2	28/08/2024	5 000,000	500 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		5 000	500 000,000
ACHAT 5000 EMP NAT 2024 T3 CC TF	13/09/2024	5 000,000	500 000,000
TOTAL			2 649 681,204

Les sorties du portefeuille-titres du 01/07/2024 au 30/09/2024

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations des sociétés		232 710,650	232 700,000	-10,650
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2024	33 110,650	33 100,000	-10,650
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2024	66 700,000	66 700,000	-
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2024	66 700,000	66 700,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2024	33 100,000	33 100,000	-
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2024	33 100,000	33 100,000	-
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		-	-	-
Titre des OPCVM		940 102,684	949 908,531	9 805,847
VENTE 1929 FCP LEPTUS OBLIGATAIRE	27/09/2024	198 040,633	199 989,075	1 948,442
VENTE 7228 FCP LEPTUS OBLIGATAIRE	30/09/2024	742 062,051	749 919,456	7 857,405
TOTAL		1 172 813,334	1 182 608,531	9,795.197

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **591 523,753** dinars pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/07/2024 au 30/09/2024	du 01/01/2024 au 30/09/2024	du 01/07/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations					
- Intérêts	591 523,753	1 588 179,044	305 463,398	861 957,995	1 225 571,860
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts			7 638,11	7 638,111	9 185,388
TOTAL	591 523,753	1 588 179,044	313 101,509	869 596,106	1 234 757,248

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/09/2024 à **21 518 242,061** dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% de L'Actif Net
	Certificats de dépôt			13 400 850,175	13 488 908,728	24,591
TNRTMPY5XJP8	CDP BTL 10J-03/10/2024	BTL	8,990	998 007,199	999 601,440	1,822
TNURH5H1F577	CDP BNA 10J-04/10/2024	BNA	8,990	2 495 017,997	2 498 505,399	4,555
TN8AQSHXGNZ7	CDP BTE 10J-10/10/2024	BTE	8,990	3 992 028,795	3 992 825,916	7,279
TN568ZQ5N435	CDP BTK LEASING 20J-09/10/2024	BTK Leasing	8,990	498 012,150	499 204,860	0,910
TNSTB88ATLA6	CDP BTK LEASING 360 J 06/02/25	BTK Leasing	10,230	925 755,239	973 601,863	1,775
TNL8HXGPOQG7	CDP BTL 10J-10/10/2024	BTL	8,990	3 992 028,795	3 992 825,916	7,279
TNOCY416OP13	CDP AIL 3 ANS Taux 9.3%	AIL	9,300	500 000,000	532 343,334	0,970
	Créances sur opérations de pension livrées			8 000 000,000	8 029 333,333	14,638
	PENS LIVREE BTL 0.5MD 9.6%	BTL	9,600	500 000,000	508 533,333	0,927
	PENS LIVREE BTL 105 JS	BTL	9,600	500 000,000	500 133,333	0,912
	PENS LIVREE BTL 117JS 20/01/25	BTL	9,600	2 000 000,000	2 003 200,000	3,652
	PENS LIVREE BTL 62 JS 9.6%	BTL	9,600	500 000,000	507 466,667	0,925
	PENS LIVREE BTL 63 JS	BTL	9,600	2 500 000,000	2 500 666,667	4,559
	PENS LIVREE BTL 89 JS 04/11/24	BTL	9,600	500 000,000	507 333,333	0,925
	PENS LIVREE BTL125 JS 29/01/25	BTL	9,600	1 500 000,000	1 502 000,000	2,738
	Total des placements monétaires			21 400 850,175	21 518 242,061	39,229

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	30/09/2024	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	191 256,467	0,349
Intérêts courus sur comptes bancaires	2 595,594	0,005
Total des disponibilités	193 852,061	0,353

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/07/2024 au 30/09/2024 s'élèvent à **478 792,224** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2024 au 30/09/2024	du 01/01/2024 au 30/09/2024	du 01/07/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du compte de dépôt	2 113,642	10 246,060	4 752,575	11 477,612	17 575,981
Revenus des Certificats de Dépôt	51 396,810	276 228,805	164 671,204	391 133,815	600 248,591
Revenus des Placements à terme	425 281,772	889 570,633	37 294,247	75 867,179	115 936,000
TOTAL	478 792,224	1 176 045,498	206 718,026	478 478,606	744 971,840

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/09/2024 à **45 883,763** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Opérateurs Créditeurs	2 779,917	42 945,070	52 050,555
Gestionnaire	0,011	40 175,010	48 380,643
Dépositaire	2 779,906	2 770,060	3 669,912
Autres Créditeurs Divers	43 103,846	25 834,641	33 172,243
Commissaire aux comptes	12 077,007	12 289,581	15 803,239
Etat Impôts et Taxes	13 781,858	453,309	566,050
Conseil du Marché Financier	4 520,937	2 614,988	3 235,123
Contribution Sociale de Solidarité	307,089	140,941	399,921
Publications diverses	2 944,209	863,076	3 695,164
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9 472,746
TOTAL	45 883,763	68 779,711	85 222,798

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/07/2024 au 30/09/2024	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/07/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Charges de gestion des placements	129 867,374	250 697,833	41 074,862	107 713,000	156 993,495
Commission de gestion	128 967,522	248 017,839	40 175,010	105 042,787	153 423,430
Commission de dépôt	899,852	2 679,994	899,852	2 670,213	3 570,065
Autres Charges	22 062,857	59 894,797	17 093,207	42 269,281	59 890,602
Honoraires du commissaire aux comptes	3 726,184	10 553,768	4 041,979	10 766,310	14 279,968
Redevances CMF sur les OPCVM	13 546,637	35 777,930	7 502,217	19 615,533	28 650,057
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	2 674,236	6 889,816	3 803,289	5 875,163	7 449,958
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	2 096,588	6 281,982	1 531,578	5 668,923	8 904,011
Frais Bancaires	-73,616	84,133	2,973	4,757	9,033
Contribution Sociale de Solidarité	92,828	307,168	211,17	338,595	597,575
TOTAL	151 930,231	310 592,630	58 168,069	149 982,281	216 884,10

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2024	
Montant	42 536 295,780
Nombre de titres	393 249,000
Nombre d'actionnaires	636
Souscriptions réalisées	
Montant	9 504 491,225
Régularisation des sommes non distribuables	9 822 121,796
Nombre de titres émis	-317 630,571
Nombre d'actionnaires nouveaux	90 806
	31
Rachats effectués	
Montant	-4 285 659,249
Régularisation des sommes non distribuables	-4 428 424,206
Nombre de titres rachetés	142 764,957
Nombre d'actionnaires sortants	-40 941
	-25
Capital au 30/09/2024	
Montant	46 397 501,419
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	47 929 993,370
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	9 795,197
Frais de négociation de titres	14 570,355
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-417 636,643
Modification comptable	-1 139 220,860
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	443 114
	642

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Résultats distribuables de la période	2 453 631,912	1 198 092,431	1 762 844,991
Régularisations de la période	297 063,328	256 942,482	502 584,599
Sommes distribuables de la période	2 750 695,240	1 455 034,913	2 265 429,590
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 705 069,135	1 662 414,410	768 686,268
Sommes capitalisables (*)	8 455 764,375	3 117 449,323	3 034 115,858

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du troisième trimestre 2024 sont de 3 726,184 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.